

# MOTION CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## MOTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DES METIERS DE L'HOTELLERIE DE LA RESTAURATION ET DE L'ÉVENEMENTIEL

Considérant les difficultés à répétition que rencontrent certaines activités économiques et professions du fait de la crise épidémique actuelle,

Considérant particulièrement la fragilité des situations professionnelles et individuelles au sein des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de l'événementiel,

Considérant la taille et le caractère familial de ces entreprises à La Réunion,

Considérant l'importance de ces activités et professions et leur présence dynamique pourvoyeuse d'emplois sur le territoire de notre intercommunalité,

Considérant le décalage de l'avènement des pics épidémiologiques entre notre département et le reste du territoire national et de la métropole en particulier,

Considérant le rétablissement de l'état d'urgence sanitaire à La Réunion du 28 décembre 2021 au 31 mars 2022,

Considérant les différentes prolongations du couvre-feu à partir de 21 heures dans cette période,

Considérant le risque de fermeture de nombreux établissements sur un territoire sinistré par un chômage structurel,

**Les Elus de la CIVIS demandent à l'Etat de prendre toutes mesures visant à permettre dans un délai le plus court possible un retour à un fonctionnement normal des établissements de l'hôtellerie, de la restauration et de l'évènementiel.**

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD